

**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire
du Jeudi 26 Juin 2014 à 18 h 00
à la salle des fêtes de Montjoux**

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 31

Nombre de procurations: 7

Étaient présents :

Mesdames : M. MARTIN, A. LACHENS, G. MORENAS, N. NELSON, CI. PUECH.

Messieurs : D. ARNAUD, M.-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J.-P. FABRE, J.-L. ARMAND, J.-M. AUDERGON, J.-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, J.-Cl. ROZ, J. DOREY, R. PALLUEL, F. JEAN, D. BRUN, J.-M. ICARD, A. de LESTRADE, F. MUCKE, F. JOST, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur ESPIE Patrick (pouvoir à Mr PALLUEL Robert)

Monsieur MASSON Laurent (pouvoir à Mr BERNON Jean-Pierre)

Madame BERNARD Sophie (pouvoir à Mr BARBE Marc-André)

Madame BLANC Nicole (pouvoir à Mme NELSON Nadia)

Madame MAILLIAT GALLIANO Monique (pouvoir à Mr ROZ Jean-Claude)

Madame MOULIN Corinne (pouvoir à Mr CUER Gérard)

Madame PRIOTTO Christine (pouvoir à Mr CADIER Olivier)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur BOFFARD Henri (Suppléant Mr ICARD Jean-Marie)

Était excusée:

Madame SIMIAN Fabienne

1- Ouverture de la séance par le Président

Le Président, J.-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

Le Président, J.-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J.-M. AUDERGON donne la parole à Philippe BERRARD Maire de Montjoux.

Ph. BERRARD présente la commune qui compte 330 habitants répartis sur 3 hameaux : Barjols, La Paillette et Le vieux village. L'école est en RPI avec La Roche Saint Secret. 3 petites stations d'épuration (phyto-épuration) vont compléter celle de Barjols et seront opérationnelles courant octobre/novembre. L'enfouissement des réseaux Télécom et EDF ainsi que la création de la carte communale sont en projet.

2 - Approbation du procès-verbal du 22.05.2014

Le Président, J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 22.05.2014.

Le procès-verbal du 22 Mai 2014 est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Jean-Marc AUDERGON rappelle qu'il avait été décidé de consacrer cette séance du Conseil à une présentation des services de la CCPD et des prochains programmes contractuels : le CDDRA et LEADER ; les affaires courantes devant être traitées lors du Conseil du 3 juillet. Après discussions en CP, nous vous proposons de rajouter 7 points à l'ordre du jour, ce qui permet de libérer la date du 3 juillet :

- Organisation d'un séjour de vacances en partenariat avec l'AGC de Valréas (Association de gestion du centre de loisirs de Valréas).
- Organisation par la Communauté de Communes d'un Accueil de loisirs les mercredis - Participation des familles.
- Structure multi-accueil "Picoti Picota" à Bourdeaux - Audit cuisine - Demande de subvention.
- Subvention de fonctionnement 2014 - Ecole de musique du Pays de Dieulefit - CAEM.
- Désignation de délégués au Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique du Pays de Dieulefit - CAEM.
- Désignation d'un représentant au CNAS.
- Budget Général - Décision Modificative n°2 - Mouvements de crédits en investissement.

Le Conseil accepte à l'unanimité des conseillers communautaires présents que soient rajoutés ces points à l'ordre du jour.

3 - Présentation du CDDRA par Danièle CHAUVIN.

Un PowerPoint est projeté. Un exemplaire papier a été distribué aux conseillers communautaires.

Nota : Le document complet est téléchargeable sur le site internet www.paysdedieulefit.info (Rubriques : "Actualités" et "CCPD" - "À télécharger").

Bilan CDRA :



QUELQUES CHIFFRES

► CDRA validé le 10 avril 2008 pour une enveloppe totale de 4 567 821 €

- Section Investissement : 2 429 209 € (53%)

- Section Fonctionnement : 2 138 612 € (47%)

- dont Volet PSADER : 352 340 €



Au 31/03/2014, taux d'engagement de 93,8% : 238 dossiers validés (100 porteurs de projets)

• Section Investissement : 2 366 220 € (engagement à 97%)

• Section Fonctionnement : 1 912 360 € (engagement à 90 %)

J-M. AUDERGON explique que le CDRA a permis de porter des projets structurants, d'animer le territoire (APPEFIL, Comité d'Expansion, PSADER,..) et de soutenir les associations (culturelles, CLD..).

R. PALLUEL donne des informations supplémentaires sur la véloroute voie verte. La DREAL a donné un avis favorable sur le dossier (diagnostic faune et flore). La 1^{ère} tranche (Montélimar – La Bâtie Rolland) va pouvoir être soumise à l'enquête publique à l'automne. Le SMBRJ entretient de bonnes relations avec la CNR. Les travaux vont débiter assez vite sur une partie du tracé (secteur du CNR) et ainsi permettre d'engager avec l'ordre de service la subvention de la Région. D'ici une semaine, un appel à consultation va être lancé sur : la tranche ferme (travaux sur CNR) + tranche conditionnelle 1 Montboucher - La Bâtie Rolland + tranche conditionnelle 2 La Bâtie Rolland – La Bégude de Mazenc.

Présentation CDDRA :

D. CHAUVIN informe de la fin du CDRA et de l'amorçage du CDDRA. Un bureau d'études a été missionné et des ateliers ont eu lieu en fin d'année 2013 avec pour objectif de déposer la charte du territoire à la fin de l'été. Un courrier reçu le 20 mai 2014 de Mr Hervé SAULIGNAC, VP de la Région en charge des politiques territoriales, informe la suspension de la procédure du CDDRA. Une réunion a eu lieu hier entre élus régionaux et locaux.

J-M. AUDERGON souligne que la suspension du CDDRA aura des impacts sur le Pays de Dieulefit. 7 autres territoires Rhône-Alpins sont dans le même cas que nous.

Mr SAULIGNAC a proposé lors de la réunion d'hier, une reconduction du CDRA durant une année avec 1/6 de l'enveloppe globale affectée à des actions intercommunales qu'il conviendra de hiérarchiser. Cela va permettre également de poursuivre le financement de l'animation : CDRA, PSADER, APPEFIL notamment. Il est également demandé aux 7 territoires de travailler avec la Région sur ses futures procédures contractuelles.

4 - Présentation du programme LEADER par Émeline PELLAN.

Un PowerPoint est projeté. Un exemplaire papier a été distribué aux conseillers communautaires.

Nota : Le document complet est téléchargeable sur le site internet www.paysdedieulefit.info (Rubriques : "Actualités" et "CCPD" - "À télécharger").

Le territoire LEADER actuel est composé de 3 communautés de communes (Val de Drôme, Pays de Dieulefit et ex Pays de Marsanne). Dans le cadre du nouveau programme le territoire devra couvrir également le périmètre des CDDRA, on s'achemine donc, vers 2 territoires LEADER.

Au 31 décembre 2013, le programme LEADER représente 1 676 200 € de fonds européens.

101 projets accompagnés ont été portés par 38 acteurs du territoire autour du "Patrimoine et savoir-faire" avec 6 thématiques : valorisation du patrimoine culturel, valorisation du patrimoine naturel, savoir-faire et métiers d'art, projets touristiques, projets agricoles, projets de coopération.

Les grands principes pour LEADER 2014-2020 :

- _ Cohérence avec la politique régionale de développement rural
- _ Ciblage des stratégies autour de 1 à 2 enjeux
- _ Intégration de problématiques économiques, agricoles et forestières
- _ Intégration des principes du développement durable
- _ Preuve de la plus-value d'une nouvelle candidature par rapport à la stratégie précédente et aux autres procédures contractuelles existantes

Pour LEADER 2014-2020, il faudra choisir 1 à 2 thématiques parmi :

- o Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources
- o Territorialisation des économies rurales
- o Vitalité sociale des territoires ruraux
- o Adaptation au changement climatique
- o Stratégie alimentaire de territoire

Calendrier du programme actuel (gauche) et du programme à venir (droite).

2014	
Fin juin : taux de paiement à 72,5%	Avril 18/04 Lancement de l'AMI
	Juin
	Oct. 31/10 Fin de dépôt des candidatures
Fin déc. : taux de paiement à 85%	Déc. Fin déc. : premières sélections et dossiers à retravailler
2015	
30/04 : Clôture des engagements	Avril Fin mars : dépôt des dossiers retravaillés
31/05 : Date limite de fin des opérations	Mai Fin mai : sélection des derniers GAL
30/06 : Date limite dépôt des demandes de paiement, taux de paiement à 95%	Juin
31/12 : Fin comptable du programme	Déc. Tous les GAL sont sélectionnés

Emeline PELLAN explique qu'aujourd'hui il convient de gérer la fin du programme LEADER 2007-2013 et d'élaborer le prochain programme. Ce dernier mettra en lumière les relations entre urbain et rural. Les investissements seront éligibles dans les communes de > 10 000 habitants si les bénéficiaires portent de façon significative au territoire rural.

Un forum LEADER, ouvert à tous, aura lieu mardi 8 juillet à 18 h00 à La Bégude de Mazenc : 1^{er} temps de concertation pour le nouveau programme.

6 - Présentation des services de la CCPD

Un PowerPoint est projeté. Un exemplaire papier a été distribué aux conseillers communautaires.

Nota : Le document complet est téléchargeable sur le site internet www.paysdedieulefit.info (Rubriques : "Actualités" et "CCPD" - "À télécharger").

Chaque service est présenté par le technicien en charge :

Développement économique : Patricia STADLER

Gestion des déchets : Sébastien LIOGIER

Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement : Christelle HARMEGNIES

Tourisme : Myriam NIMER BERTHÈS

Culture - Patrimoine : Myriam NIMER BERTHÈS

Petite enfance : Patricia STADLER

Enfance - Jeunesse : Eva CHELEPINE

Comptabilité : Anne-Marie TERROT

Secrétariat : Delphine CHALVET

A. LACHENS et N. NELSON quittent la séance à 20h15.

A. DE LESTRADE quitte la séance à 20h30.

J-M. AUDERGON propose une méthodologie de travail collectif pour élaborer un projet de territoire, s'appuyant sur les commissions, le Comité des Maires mais également les consulaires et les associations. Concernant le Comité des Maires, il explique qu'un courrier a été adressé aux maires afin de connaître les points qu'ils souhaitent voir aborder dans cette instance.

F. JEAN souhaite une réflexion sur la mutualisation.

D. BRUN informe qu'il posera la question au sein de son conseil municipal et après il évoquera les sujets qu'il souhaite aborder en comité des maires.

7 - Modification statutaire de la Communauté de Communes "Le Pays de Dieulefit" - Dénomination et siège social.

Un document a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°65/2014 :

Le Président, J-M. AUDERGON, propose afin de prendre en compte le changement de périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit depuis le 01/01/2014 à 6 communes du canton de Bourdeaux de modifier la dénomination de la Communauté de Communes.

Deux propositions ont été évoquées et sont soumises au vote:

Communauté de Communes "Pays de Dieulefit – Bourdeaux" : 13 votes POUR

Communauté de Communes "Dieulefit – Bourdeaux" : 21 votes POUR

Il propose également de porter le siège de la Communauté de Communes dans les locaux administratifs rue Garde de Dieu à Dieulefit.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, modifiant les articles 1 et 3 comme suit :

Article 1 : Objet

En application de l'article L 167-1 du Code des Communes, les communes de :

Aleyrac, la Bégude de Mazenc, Bezaudun sur Bine, Bourdeaux, Bouvières, Comps, Crupies, Dieulefit, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët Laval, Pont de Barret, Rochebaudin, La Roche Saint Secret - Béconne, Salettes, Souspierre, Teyssières, Les Tonils, Truinas et Vesc,

créent entre elle une Communauté de Communes dénommée : Communauté de Communes Dieulefit- Bourdeaux.

Article 3 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à : 8, rue Garde de Dieu à Dieulefit.

- TRANSMET la présente délibération au maire de chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, pour que chaque conseil municipal se prononce sur ce transfert de compétence dans les conditions prévues à l'article L.5211-17 du Code Général des collectivités territoriales ;

- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

8 - Délégation de l'organe délibérant au bureau et au Président de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit.

Un document a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°66/014 :

Vu les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président, Jean-Marc AUUDERGON expose que dans le but de faciliter la bonne marche de l'administration de l'établissement public, l'article L 5211-10 du CGCT donne à l'organe délibérant la possibilité de déléguer au bureau, au président et aux vice-présidents certaines de ses attributions à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

J-M. AUUDERGON explique que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE, vu le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales du Pays de Dieulefit, de charger le bureau, pour la durée du mandat, d'approuver et de régler dans la limite des crédits affectés au budget pour ce règlement, les dossiers qui seront proposé par la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique".

- DÉCIDE de charger le président, pour la durée du mandat de prendre les décisions concernant :

- la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;
- accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés de conditions ou de charge ;
- de signer des contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9 - Organisation d'un séjour de vacances en partenariat avec l'AGC Valréas (Association de gestion du centre de loisirs de Valréas).

Délibération n°67/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que dans le cadre du séjour de vacances pour adolescents organisé par la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, du 28 juillet au 1^{er} Août 2014, à Menton, un groupe de maximum 8 jeunes et un animateur de l'AGC Valréas, se joindront au groupe de la Communauté de Communes dans le but de favoriser les échanges entre les structures d'actions jeunesse.

Pour faciliter la gestion du séjour, les frais de camping, d'alimentation et de prestation pour tous les jeunes seront pris en charge par la CCPD, organisateur du séjour de vacances.

La CCPD facturera l'AGC Valréas au prorata du nombre de jeunes et d'animateurs présent pendant le séjour sur présentation d'un décompte général.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE cette proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10 - Organisation par la Communauté de Communes d'un Accueil de loisirs les mercredis - Participation des familles.

E. CHELEPINE informe qu'un bulletin de pré-inscription a été diffusé avec le programme des activités d'été de la Ferme St Pol. 17 enfants sont préinscrits dont 13 tous les mercredis (Salettes, Pont de Barret, La Bégude de Mazenc, Le Poët Laval, Dieulefit).

D. BRUN demande si un partenariat ne pourrait pas se faire avec Valréas pour les enfants de La Roche St Secret ?

J-M. AUDERGON dit que pour une recherche d'efficacité cela peut être étudié.

Cl. PUECH demande ce qu'il adviendra si les enfants ne viennent pas ?

E. CHELEPINE informe qu'un paiement à l'avance sera demandé lors des inscriptions définitives à la rentrée.

G. MORENAS demande le coût réel de ce service.

E. CHELEPINE dit qu'il faut rajouter entre 6 et 7€ au tarif payé par les familles.

Délibération n°68/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que pour la rentrée scolaire 2014-2015 l'Accueil de Loisirs des mercredis, à la Ferme St Pol ne sera effectué que l'après-midi. Cette nouvelle organisation liée à la réforme des temps scolaires nécessitera d'effectuer un ramassage dans les écoles.

Globalement le coût du service sera plus élevé pour la collectivité, il propose une augmentation de la participation des familles.

Tranche de QF	>565	566 à 900	901 à 1200	<1201
Tarifs ½ journée 2013-2014	5 €	6 €	7 €	8 €
Tarifs ½ journée 2014-2015	6.20 €	8.20 €	10.20 €	12.20 €

J-M. AUDERGON explique que les repas livrés par un prestataire seront facturés au coût réel aux familles en plus du prix de la ½ journée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE les tarifs énumérés ci-dessus pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs des mercredis à la Ferme St Pol ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

11 - Structure multi-accueil "Picoti Picota" à Bourdeaux - Audit cuisine - Demande de subvention à la CAF

Délibération n°69/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que dans le cadre de la circulaire de la CNAF n° 2001-105 du 29 juin 2011 relative à la prestation de service unique d'accueil du jeune enfant il est demandé aux établissements de fournir :

- les repas (déjeuner, goûter)
- et les produits d'hygiène (notamment les couches).

Il explique qu'un audit sera confié à un bureau d'étude afin d'analyser la conformité des locaux et des conditions de fonctionnement de la cuisine pour la structure multi-accueil "Picoti Picota".

Le coût de cet audit est estimé à 540€. J-M. AUDERGON propose de solliciter une aide de la CAF.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention pour l'audit de conformité des locaux et des conditions de fonctionnement de la cuisine pour la structure multi-accueil "Picoti Picota" ;**
- **MANDATE le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF et signer toutes pièces utiles à cette décision.**

12 - Subvention de fonctionnement 2014 - École de Musique du Pays de Dieulefit CAEM.

F. JEAN dit qu'il votera contre et explique son choix : 20 000 € de secrétariat pour le CAEM correspond à celui de Rochebaudin. 42 200€ de subventions de fonctionnement cela représente les 2/3 des dotations de la commune qui cherche à tirer 1 000€ par-ci par-là pour ses dépenses obligatoires. Pour lui, le CAEM n'est pas une dépense obligatoire. Il est important de mutualiser et de prioriser les interventions de la CCPD.

Délibération n°70/014 :

J. DOREY, Vice-président en charge de la Commission " Culture-Patrimoine", explique que lors du vote du budget primitif 2014, le Conseil à fixer le montant de la subvention de fonctionnement à l'association du CAEM à 41 000 €.

Il rappelle, que la Communauté de Communes a décidé que les associations prenaient dorénavant à leur charge les frais inhérents aux fluides (eau, électricité,) que la Communauté de Communes couvre par une augmentation de la subvention de fonctionnement.

J. DOREY indique que le montant des fluides pour l'année 2014 est estimé à 2 600 € (1 400 € prévu lors du budget primitif), il convient donc de porter le montant de la subvention de fonctionnement 2014 à 42 200 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (1 Contre : F. JEAN):

- **DÉCIDE de porter le montant de la subvention de fonctionnement 2014 à l'association CAEM à 42 200 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'École de Musique du Pays de Dieulefit - CAEM.

Délibération n°71/014 :

J. DOREY, Vice-président en charge de la Commission " Culture-Patrimoine", rappelle que lors du conseil communautaire du 22 mai 2014, il a été désigné **Mme Sophie BERNARD, Mr Guy BOMPARD, Mr Jean DOREY, Mr Laurent MASSON et Mr Pierre PUTAUD** en tant que délégués représentant la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit au Conseil d'Administration de l'École de Musique du Pays de Dieulefit- CAEM.

Mme Sophie BERNARD nous a informés qu'elle souhaitait se retirer du Conseil d'Administration du CAEM. Elle propose Mme Catherine FEZANDELLE de la commune de La Bégude de Mazenc pour la remplacer.

J. DOREY procède à l'appel de candidatures. Si personne ne se présente Mme Catherine FEZANDELLE sera nommée déléguée au Conseil d'Administration de l'École de Musique du Pays de Dieulefit – CAEM.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE Mme Catherine FEZANDELLE pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'École de Musique du Pays de Dieulefit- CAEM (en remplacement de Mme Sophie BERNARD);**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

14 - Désignation d'un représentant au CNAS.

Délibération n°72/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON rappelle que par délibération en date du 27/11/2008 la Communauté de Communes adhère au CNAS.

À ce titre, il convient de désigner un délégué élu.

Jean-Marc AUDERGON procède à l'appel de candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE Henri BOFFARD délégué communautaire en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

15 - Budget Général - Décision Modificative n° 2 - Mouvements de crédits en investissement.

Délibération n°73/014 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-25 : Amén.médiathèque - école musique	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-28 : Aménag Maison de la Céramique	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 000.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 000.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE cette proposition.

16 - Désignation d'un délégué représentant la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit à la Commission Locale de l'Eau du Lez (CLE).

Délibération n°74/014 :

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture-Gestion de l'espace-Environnement", explique que la Commission Locale de l'Eau du Lez (CLE) constitue l'élément de concertation et de coordination des différents acteurs de la gestion de l'eau, membres de la CLE. Elle doit comporter des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations. À ce titre, il convient de désigner un délégué qui représente la CCPD.

M-A. BARBE procède à l'appel de candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉSIGNE Pierre PUTOUD délégué communautaire pour représenter la Communauté de Communes du pays de Dieulefit à la Commission Locale de l'Eau du lez ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

17 - Désignation d'un délégué "Référant ambroisie" représentant la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit.

Délibération n°75/014 :

Marc-André BARBE Vice-président en charge de la Commission "Agriculture-Gestion de l'espace-Environnement", explique que le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2) signé avec Mr le Préfet de Région le 18 octobre 2011 prévoit la désignation de référents ambroisie dans les communes ainsi qu'à l'échelle intercommunale. Le référent intercommunal a pour mission d'organiser la lutte au niveau intercommunal et de soutenir l'action des référents communaux.

À ce titre, il convient de désigner un délégué qui représente la CCPD.

M-A. BARBE procède à l'appel de candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉSIGNE Marc-André BARBE comme "Référant ambroisie" représentant la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

18 - Questions diverses

R. PALLUEL informe que la commission "Développement Economique - Aménagement de l'espace" initialement prévu le lundi 30 juin est décalée au mercredi 2 juillet.

Le Conseil est clos à 21h45

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
	PUECH Claudine	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	ROZ Jean-Claude	
	DOREY Jean	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
ROCHEBAUDIN	JEAN Francis	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	ICARD Jean-Marie	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESEC	TIXIER André	